

2008/162 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LYON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION TENDANCE PRESQU'ILE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cette Association ayant pour objet le développement du centre ville de la Presqu'île de Lyon, est administrée par un Conseil d'administration composé de 14 membres répartis dans 6 collèges. Dans le collège des Collectivités Territoriales, la Ville de Lyon dispose de 2 sièges.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Marie Odile FONDEUR
- Anne Sophie CONDEMINE. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Sont désignées pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Association Tendance Presqu'île :

- Marie Odile FONDEUR
- Anne Sophie CONDEMINE

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB